

## ORDONNANCES

---

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 7 août 2024, a adopté les ordonnances suivantes :

**Ordonnance édictée dans le cadre d'un événement du Centre d'écologie urbaine de Montréal au Jardin botanique (10)**

**Ordonnance édictée dans le cadre d'un événement sportif de la Fédération québécoise des sociétés Alzheimer (11)**

Ces deux ordonnances sont adoptées en vertu du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2024) (23-044). L'ordonnance 10 permet l'utilisation à titre gratuit de la Maison de l'arbre Frédéric-Back du Jardin botanique, le 19 septembre 2024, à partir de 15 h. L'ordonnance 11 permet l'utilisation à titre gratuit du terrain de baseball du Complexe sportif Claude-Robillard, le 15 septembre 2024.

Ces ordonnances entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 275, rue Notre-Dame Est. Elles peuvent également être consultées en tout temps sur le site internet de la Ville : [montreal.ca/reglements-municipaux/](https://montreal.ca/reglements-municipaux/).

Fait à Montréal, le 13 août 2024

Le greffier de la Ville,  
Emmanuel Tani-Moore, avocat